

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 21 septembre 2023
A 20h00 A VALEYRES-SOUS-RANCES**

Présidence :	M. Arnold Poot
Scrutateurs :	Mmes Schirley Germond, Rachel Goy
Secrétaire :	Mme Sybille Roch
Membres excusés :	Mmes et MM. Racine Roten Joëlle, Fabrice Rouiller, Christelle Blanc et Vincent Guyon
Membres absents :	Mmes Gigandet Carine, Claire Desponds
Comité direction :	Présent in corpore

A 20h00 le président ouvre la séance.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 23 conseiller.ère.s sur 27 ; 10 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11.05.2023

Le procès-verbal de la séance du 11.05.2023 est adopté à l'unanimité tel que rédigé.

Courrier

- Courrier du 18.08.2023 de Mme Marjorie Aubort qui annonce sa démission du conseil général d'Agiez et donc de l'ASIOR.
- Courrier du 28.08.2023 de M. Olivier Petermann qui sera lu dans le point « élection d'un.e nouveau.elle président.e du CODIR ».

Adoption de l'ordre du jour

Suite à une remarque d'un conseiller, le Président propose une modification de l'ordre du jour avec un nouveau point 7 qui s'intitulera « Nomination d'un membre suppléant à la commission permanente des bâtiments ». Monsieur Roland Stalder, démissionnaire au 30 septembre 2023, était membre de la commission bâtiments. Dans l'éventualité où cette commission devait se réunir avant la prochaine séance du CI, la nomination anticipée d'un membre suppléant permettra de garantir un effectif complet de la commission. Le Président demande si d'autres adjonctions ou modifications concernant l'OJ sont demandées. **Madame Rachel Fasel** demande quelle procédure appliquer pour la nomination d'un.e nouveau.elle membre à la commission de gestion et des finances. Le Président informe le CI qu'il proposera que la membre suppléante de la commission passe membre et que le CI nomme une suppléante. Plus de questions n'étant posées, il est procédé au vote. A l'unanimité le nouvel OJ est accepté soit :

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal
2. Election d'un.e nouveau.elle Président.e au Comité de direction
3. Préavis no 10/23 « Budget de fonctionnement pour l'année 2024 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
4. Préavis no 11/23 « Achat de pupitres réglables en hauteur et de bureau pour l'établissement secondaire de Montchoisi », rapport de la commission des bâtiments, discussion et vote
5. Motion Cora Pasteur « Engagement d'une ressource externe pour la gestion des dossiers de l'ASIOR »
6. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances
7. Nomination d'un membre suppléant à la commission permanente des bâtiments
8. Communications du bureau du Conseil Intercommunal
9. Communications du Comité de Direction
10. Questions et propositions individuelles.

I. Assermentation de nouveaux membres du Conseil intercommunal

Le Président informe qu'en date du 21 juin 2023, en préambule d'une séance du CODIR à Rances, il a procédé à l'assermentation, avec une délégation du bureau, de Madame Catherine Gysler municipale à Rances qui a remplacé Monsieur Pierre Guignard au sein du CODIR.

Suite aux démissions au sein de leurs autorités communales de Mesdames Myriam Schertenleib municipale à Orbe, Madame Dominique Wittwer municipale à Montcherand, toutes deux membres du CODIR, ainsi que de Madame Marjorie Aubort conseillère communale à Agiez, le Président procède à l'assermentation de Messieurs Denis Tschannen nouveau municipal à Orbe et Swen Schneider nouveau municipal à Montcherand comme membres du comité de direction ainsi que de Madame Amélie Nicole membre du Conseil intercommunal.

Le président procède aux trois assermentations devant l'assemblée debout, conformément à l'article 8 du règlement du Conseil intercommunal.

Avec l'assermentation de Mme Amélie Nicolet, le nombre de conseiller.ère.s passe à 24.

2. Election d'un.e nouveau.elle Président.e au Comité de direction

Le Président lit le courrier de candidature de Monsieur Olivier Petermann pour le poste de Président du CODIR reçu le 28.08.2023. Il y souligne sa longue expérience au sein du CODIR de l'ASIOR (élu en 2013 sous l'égide de l'ASIBCO), ainsi que le poste de vice-président qu'il occupe depuis 2021, qui sont autant d'atouts à faire valoir pour la fonction de Président. C'est aussi dans un esprit de continuité qu'il présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'est présentée, il est procédé à une élection tacite.

Monsieur **Olivier Petermann** remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée.

3. Préavis no 10/23 « Budget de fonctionnement pour l'année 2024 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Madame Rachel Fasel, présidente de la commission donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du préavis du CODIR.

Le Président informe qu'il ouvrira la discussion chapitre par chapitre, puis une discussion générale sur le rapport. Il passera ensuite au vote.

La discussion est ouverte.

Chapitre 500 – Autorités : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 501 - Administration : la parole n'est pas demandée.

Chapitre 502 - Transports :

Madame Jenny Lenoir relève que les coûts des transports ne cessent d'augmenter. Elle pose trois questions, soit :

- serait-il envisageable, afin de réduire les coûts de transports, que les élèves extérieurs au village de Montcherand empruntent les transports publics pour se rendre au nouveau collège, sachant qu'aucun arrêt de ligne dessert le nouveau bâtiment scolaire ?
- est-ce que dans le budget il a été tenu compte de la suppression des transports des élèves à la salle de gym de Montcherand, ceci en lien avec l'ouverture prévue du collège à la rentrée 2024 ?
- toujours dans l'idée de réduire les coûts mais aussi dans un souci d'écologie, peut-on envisager de supprimer les bus qui transportent les élèves du secondaire entre Montchoisi et la salle omnisport ?

Monsieur Olivier Petermann répond que pour des raisons légales, les élèves du primaire (IP à 4P) ne peuvent pas être transportés par des bus de ligne. S'agissant des deux classes de Lignerolle, soixante pour cent de l'effectif sont composés d'enfants du village qui devront être transportés à Montcherand ; donc aucune réduction de coût n'est envisageable.

Le CODIR travaille actuellement à l'étude d'un arrêt de bus sécurisé devant le collège. A ce jour, le CODIR n'a pas toutes les informations nécessaires concernant les transports relatifs au Collège de Montcherand ainsi qu'à sa salle de gym, raisons pour laquelle aucune différenciation n'a pu être illustrée dans le budget.

Chapitre 503 – Prestations parascolaires: la parole n'est pas demandée

Chapitre 510 – Groupement primaire: la parole n'est pas demandée.

Chapitre 520 – Groupement secondaire: la parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion générale sur le rapport.

Madame Jenny Lenoir revient sur le point 502. Elle s'interroge sur le montant budgétisé concernant les patrouilleurs. Actuellement quatre patrouilleurs sont en fonction. La gendarmerie demande deux patrouilleurs supplémentaires sur les îlots. Le coût pour un patrouilleur s'élève à CHF 14'500.-. Or, Madame Lenoir relève que dans le budget il est mentionné deux fois un montant de CHF 7'000.- et une fois un montant d'environ CHF 50'000.-.

Madame Rachel Fasel explique que jusqu'à présent les patrouilleurs étaient pris en charge par la Commune d'Orbe.

Madame Anne Baumann précise que la somme figurant dans le préavis correspond au montant pris en charge par la Commune d'Orbe. Il s'agit donc d'une refacturation de la Commune d'Orbe à l'ASIOR.

Madame Marinette Benoit précise enfin que lors de l'établissement du budget, la Commune d'Orbe n'avait pas trouvé les deux patrouilleurs supplémentaires. Les CHF 58'000.- inscrits au budget correspondent donc à 4 x CHF 14'500.-.

Madame Marie-Claire Dutoit rappelle que Madame Schertenleib avait annoncé l'engagement d'un patrouilleur pour le passage piéton du Casino. Madame Dutoit demande qui de la Commune d'Orbe ou de l'ASIOR prendra en charge ces coûts et s'ils figurent déjà au budget ?

Madame Anne Baumann précise que le budget a été établi en fonction d'une situation donnée et qu'une adaptation dans les comptes sera peut-être nécessaire.

Madame Claire-Lise Cand pose la question de la pertinence de la présence de deux patrouilleurs par îlot.

Monsieur Denis Tschannen répond qu'il y aura, comme demandé par la gendarmerie, deux patrouilleurs au Grand-Pont et un patrouilleur au Casino. Après l'établissement du budget, deux nouveaux patrouilleurs ont été tout récemment engagés.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 10/23 budget de fonctionnement pour l'année 2024 ;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget de l'année 2024 est adopté tel que présenté.
2. La participation des communes pour l'année 2024 s'élève à CHF 5'827'459.-.

Accepté à l'unanimité.

Madame Anne Baumann présente une analyse de l'évolution des coûts de fonctionnement de l'ASIOR depuis 2017 à 2024 (selon les budgets 2023 et 2024). Si en 2017 les coûts de fonctionnement avoisinaient les CHF 5'000'000.-, pour 2024, ils approchent, voire dépassent, les CHF 6'000'000.-. Dans le budget 2023, les charges liées à la construction du Collège de Montcherand avaient, pour une part, déjà été intégrées. Une évolution des coûts est constatée en 2024 et pour 2025 les charges seront complètes et effectives.

Madame Baumann présente également une évolution des coûts de transport. En 2022 les coûts sont légèrement à la baisse. Si pour 2023 les coûts devraient être maîtrisés, en 2024 une forte augmentation est prévue. Ceci s'explique d'une part par la hausse des coûts du transport pour le primaire notamment avec la desserte de Montcherand, d'autre part par celle du secondaire lié à la future construction de Montchoisi, même si actuellement les coûts du secondaire sont momentanément à la baisse.

Madame Baumann précise que chaque commune recevra, en fonction de sa situation propre, les graphiques de sa présentation.

4. Préavis no 11/23 « Achat de pupitres réglables en hauteur et de bureau pour l'établissement secondaire de Montchoisi » rapport de la commission, discussion et vote

Monsieur Roland Stalder, président de la commission, donne lecture des conclusions du rapport de la commission bâtiments qui sont identiques à celles du préavis.

La discussion est ouverte.

Madame Rachel Fasel rappelle l'importance de l'économie durable et se pose la question quant au bien-fondé du renouvellement de l'ensemble des pupitres de Montchoisi.

Monsieur Roland Stalder répond qu'après la visite des salles de classe de Montchoisi, la commission a constaté sept différents modèles de pupitres qui posent passablement de problèmes d'entretien mais également de réglages. En effet, l'intervention des concierges est nécessaire à chaque nouveau réglage. Monsieur Stalder reconnaît que certains pupitres sont encore en bon état et c'est pourquoi la commission a émis le vœu qu'une deuxième vie leur soit donnée.

Monsieur Olivier Petermann précise que le vœu de la commission sera respecté.

Plus de question n'étant posée, la discussion est close. Il est passé au vote sur le préavis 11/23.

Le Conseil intercommunal, considérant

- le préavis 11/23 achat de pupitres réglables en hauteur et de bureau pour l'établissement secondaire de Montchoisi

- le rapport de la commission des bâtiments,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. Un montant de CHF 350'000.- TTC, réparti sur trois ans, est octroyé pour l'achat de pupitres et bureaux pour l'ensemble des classes du collège de Montchoisi.
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la durée de la législature 2021 -2026.
3. Ce montant sera amorti sur 10 ans, la première fois en 2024. Les intérêts et amortissements seront d'environ CHF 38'000.-/an à charge du chapitre 520 - Secondaire.
4. Le Comité de direction est autorisé à signer tous actes nécessités par les circonstances
5. De décharger la commission bâtiments de son mandat.

Accepté à une évidente majorité, avec une voix contre.

5. Motion Cora Pasteur « Engagement d'une ressource externe pour la gestion des dossiers de l'ASIOR »

Le Président demande si le CODIR a pu en prendre connaissance au préalable.

Monsieur Olivier Petermann précise que le CODIR a bien pris connaissance de la motion. Des mesures allant dans le sens de la motion ont déjà été prises au sein du CODIR, notamment avec l'acceptation par le CI de l'achat d'un nouveau programme informatique pour la bourse et la dématérialisation des « documents papier ». Chaque membre du CODIR y aura accès afin de faciliter le suivi des dossiers. Une commission a également été créée au sein du CODIR pour établir un cahier des charges et présenter un projet d'engagement pour une personne ressource (secrétaire de direction). Le CODIR encourage le CI à soutenir la motion.

Le Président demande si la motionnaire souhaite la développer.

Madame Cora Pasteur se réjouit d'apprendre que le CODIR a déjà initié des démarches allant dans ce sens. L'engagement d'une personne ressource allégera la charge grandissante de travail des membres du CODIR et permettra aussi un suivi pérenne des dossiers toujours plus complexes.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion. Il rappelle que si la prise en compte de la motion est acceptée le CODIR aura une année pour établir un préavis qui sera présenté à une commission.

A l'unanimité la motion est prise en considération et renvoyée au CODIR.

6. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances

Suite à la démission de Madame Marjorie Aubort, le bureau propose que **Madame Valérie Lambercy** passe de suppléante à membre de la commission.

Le Président attend des propositions pour la place de suppléant.e. Il précise que la commune d'Orbe est déjà fortement représentée au sein de la commission de gestion et finances.

Madame Claire-Lise Cand se présente. Il n'y a pas d'autre proposition. Elle est donc élue tacitement.

7. Nomination d'un membre suppléant à la commission permanente des bâtiments

Suite à la démission de Monsieur Roland Stalder, le bureau propose que **Madame Céline Moschini** passe de suppléante à membre.

Madame Rachel Goy, se présente. Il n'y a pas d'autre proposition. Elle est donc élue tacitement.

8. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Le Président rappelle au CODIR qu'il devra procéder à la nomination d'un membre au CET en remplacement de Madame Dominique Wittwer.

Monsieur Olivier Petermann indique qu'il en parlera au point suivant.

9. Communications du Comité de direction

Monsieur Olivier Petermann dresse la liste des membres du CODIR pour les différentes commissions :

Commission organisation : Madame Sophie Dumoulin et Monsieur Sébastien Meylan.

Commission transport : Madame Catherine Gysler et Monsieur François Vallotton.

Commission bâtiments : Madame Géraldine Welter, Messieurs Denis Tschannen, Swen Schneider et Olivier Petermann.

Commission des finances : Mesdames Anne Baumann, Marinette Benoit et Monsieur Olivier Petermann.

La vice-présidence est assurée par Madame Anne Baumann.

La déléguée pour la CET sera Madame Sophie Dumoulin.

Madame Anne Baumann présente le résultat de la pose des tableaux interactifs dans les collèges d'Amex-sur-Orbe, Valeyres-sous-Rances, Sainte-Claire et Grand-Pont à Orbe. Le CI avait voté l'année passée l'octroi d'un crédit de CHF 312'000.-. Les rabais prévus, mais non garantis, dans le préavis s'avèrent plus élevés que budgétisés. Le coût du poste « électricité » prévu dans l'offre passe de CHF 52'000.- à un montant effectif de CHF 29'410.-.

Le montant total de la pose des tableaux interactifs passe donc de CHF 312'000.- à CHF 187'712.45. Le CI applaudit les bons résultats obtenus.

Madame Anne Baumann renseigne également le CI sur les montants déjà engagés pour la construction du Collège de Montcherand soit un montant de CHF 4'981'000.- dépensés à ce jour, plus un crédit d'étude de CHF 80'000.-.

Madame Anne Baumann est particulièrement fière de deux jeunes de la région, anciens élèves du groupement scolaire, qui se sont illustrés en obtenant d'excellents résultats tant au niveau national qu'international. Antoine Cottens de Rances décroche une médaille d'or aux EuroSkills à Gdansk dans la catégorie « mécanicien en machines de chantier et agricoles » et Nessa Burkhardt de Valeyres-sous-Rances qui après avoir obtenu la médaille d'or en saut en longueur indoor aux championnats suisses en début d'année, décroche le titre de championne suisse en saut en longueur outdoor. Elle rafle également le titre de championne suisse du triple saut !

Monsieur Sébastien Meylan donne des informations sur le restaurant scolaire qui rencontre un franc succès. 122 élèves par semaine, contre 50 élèves l'année passée, sont inscrits à la cantine. Nonante pour cent d'entre eux profitent d'un repas chaud.

Monsieur Sébastien Meylan apporte également des informations sur le dentiste scolaire. L'ASIOR fait partie du projet pilote proposé par le Canton. Les élèves de 1P, 3P et 9P bénéficient auprès du dentiste scolaire d'un contrôle plus approfondi qu'auparavant. Les coûts sont pris en charge par le Canton. La mise en place de ce projet n'a pas pu se réaliser l'année scolaire passée et est donc reportée à cette année. Six volées seront concernées par la visite du dentiste scolaire, soit les volées de 1P à 4P ainsi que les 9P et 10P.

10. Questions et propositions individuelles.

Madame Ilhem Grivat demande si les inscriptions concernant les devoirs surveillés via l'application ont rencontré du succès.

Madame Sophie Dumoulin répond qu'il y a un peu moins d'inscription cette année tout comme dans les communes avoisinantes. L'application pour les inscriptions aux devoirs surveillés (MesDevoirs) est la même que MaCantine. La majorité des élèves inscrits sont ceux qui étaient inscrits l'année passée à MaCantine. Madame Dumoulin ne pense pas que l'inscription via l'application pose problème ; elle précise qu'elle n'a reçu aucun courrier de parents pour une demande de devoirs surveillés.

L'association de la piscine d'Orbe représentée par deux membres du comité, soit Messieurs Denis Tschannen et Arnold Poot remercie l'ASIOR à travers la voix de son secrétaire **Monsieur Arnold Poot** pour son soutien financier. L'ASIOR verse un montant de CHF 5'000.- par année à l'association de la piscine. Cette somme permet la fréquentation gratuite de la piscine à toutes les classes de de l'ASIOR. Cette année un record a été atteint avec la fréquentation de 166 classes tant primaires que secondaires. Une bonne collaboration entre tous les acteurs, le personnel de la piscine, les directeurs, les maître.sse.s et le secrétaire de l'association a permis de satisfaire tout un chacun. Avec les nombreuses fréquentations des classes à la piscine d'Orbe, le forfait versé par l'ASIOR est largement dépassé et Monsieur Poot, en tant que secrétaire de l'association, se dit satisfait de la situation. Quelques classes de Chavornay et Bavois ont également profité de la piscine d'Orbe, mais de manière payante.

Le Président adresse quelques mots de remerciements à Monsieur Roland Stalder pour sa dernière participation au Conseil de l'ASIOR. Il le remercie pour son dynamisme et son implication au sein du conseil intercommunal. Il n'a pas toujours été tendre avec le précédent

président mais ses remarques et critiques étaient toujours constructives. Il a toujours soutenu sa commune mais savait aussi faire preuve de civisme et respecter les décisions qui avaient été votées. Au nom du Conseil intercommunal, le Président lui souhaite de profiter pleinement de sa nouvelle vie. Monsieur Stalder est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

La commune de Valeyres-sous-Rances, via son syndic, **Monsieur Roland Stalder**, invite l'assemblée à un apéritif.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h55.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président

La secrétaire

Arnold Poot

Sybille Roch

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications sont disponibles sur le site internet www.asior.ch